

Procès Verbal de réunion Conseil Syndical du mardi 17 octobre 2017

Date de convocation : 05/10/2017

Lieu de la réunion : ancienne poste, les
Hottes Est-74440 Verchaix

Nombre de membres en exercice : 8

Nombre de membres présents : 7

Nombre de votes exprimés : 7

L'an deux mil dix-sept, le mardi dix-sept octobre, le Syndicat de la Vallée du Haut Giffre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Xavier CHASSANG, Président ;
Présents : BARGAIN Claude, CHASSANG Xavier, DENAMBRIDE François-Marie, MOGENIER Guillaume, NASSIVERA Nadia, TRONCHET Laurent, DAVERGNE Xavier
Secrétaire de séance : NASSIVERA Nadia

Monsieur le Président demande à l'assemblée si des remarques sont à apporter concernant le dernier compte-rendu de réunion. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du 12 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

1. CONTRAT DE LOCATION AVEC LA SCI LE GORGUX (HANGAR BEYTHRISON)

Monsieur le Président présente à l'assemblée le projet de bail professionnel à intervenir entre la société SCI Le Gorgux, représentée par Didier Beythrison, et le SIVHG.

Monsieur le Président rappelle que ce bail concerne des locaux destinés aux services techniques du SIVHG.

Les principaux termes du bail :

- Durée : 6 ans,
- Loyer annuel : 18 000€ HT
- Remboursement des charges et de la taxe foncière avec provision mensuelle de 100€

Monsieur Guillaume Mogenier s'interroge sur la possibilité pour un bailleur de faire payer au locataire la taxe foncière.

Le projet de bail ayant été établi par un cabinet d'avocats, le président répond qu'il étudiera avec le Directeur ce point et donnera réponse par mail mercredi 18 octobre à l'ensemble du Conseil.

Monsieur Claude Bargain précise qu'il serait probablement utile de faire apparaître sur le contrat de bail le point suivant : « en cas d'intégration du SIVHG par une autre structure, il sera proposé à celle-ci de poursuivre le bail à son nom. »

Monsieur le Président fait savoir qu'un mini-train touristique est actuellement stationné dans le local. Afin de ne pas mettre son gérant dans une situation difficile avant la saison d'hiver, Monsieur le Président propose d'autoriser ce dernier à stationner son véhicule dans le local loué, et ce jusqu'au 31 mars 2018. Monsieur le Président souhaite que cette mention apparaisse dans le bail ainsi que l'indemnité qui sera demandée en contrepartie. Cette dernière est estimée à 300€ par mois.

Le Conseil Syndical, après avoir pris connaissance de l'intégralité du bail professionnel, à l'unanimité,

- *Valide le bail à intervenir avec la société SCI Le Gorgux*
- *Demande qu'il soit tenu compte des aménagements mentionnés ci-dessus*
- *Autorise le Président à signer tout document relatif à cet effet*

2. NAVETTE NORDIQUE : PROPOSITION DU SIVOM DES MONTAGNES DU GIFFRE

Monsieur le Président fait état d'une rencontre avec le SIVOM des Montagnes du Giffre, disposant de la compétence « transport ». Ce dernier propose au SIVHG de se substituer à la navette nordique habituellement mise en place par le SIVHG. Le SIVOM propose d'intégrer les dessertes nordiques dans le plan de circulation des navettes skibus, ce qui permettrait de desservir 7 jours sur 7, avec des rotations régulières, le cirque du Fer à Cheval ainsi que le site de Joux plane.

Pour information, la navette nordique desservait jusqu'à présent, alternativement, les sites de Joux Plane et du Fer à Cheval, 5 jours sur 7.

La contribution financière demandée au SIVHG serait de l'ordre du coût de la navette nordique sur la base du budget des années précédentes.

Ce projet reste encore à affiner, mais requiert à ce stade un positionnement du Conseil du SIVHG.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- *Loue cette initiative favorisant le transport collectif et la desserte de tous les sites touristiques de la vallée.*
- *Valide la proposition du SIVOM des Montagnes du Giffre*

La séance est levée à 20h30

Le Président, Xavier CHASSANG

